



Le réseau
de transport
d'électricité

Projet de raccordement éolien en mer Sud-Atlantique – Oléron - A07

GT environnement #2

13/12/2023

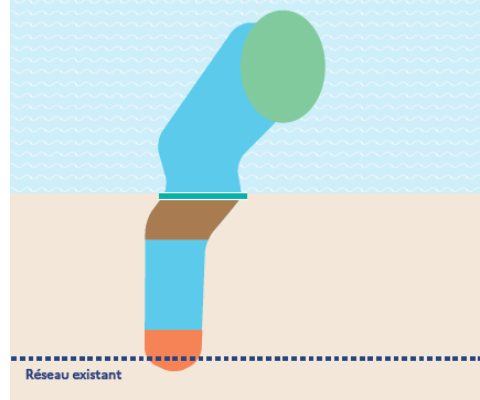
Planning prévisionnel du projet de raccordement



2023

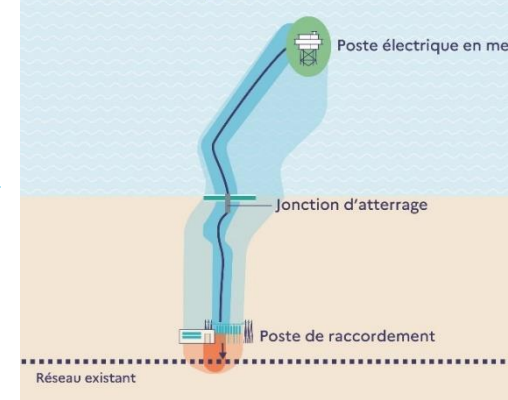
Concertation pour déterminer le Fuseau de moindre impact (FMI)

Étape 2 : zone d'étude du raccordement retenue à l'issue du débat public



Concertation
Fontaine

Concertation autour des différents fuseaux et choix du fuseau de moindre impact



2024 – 2026

Etudes d'impact / procédures administratives / études techniques

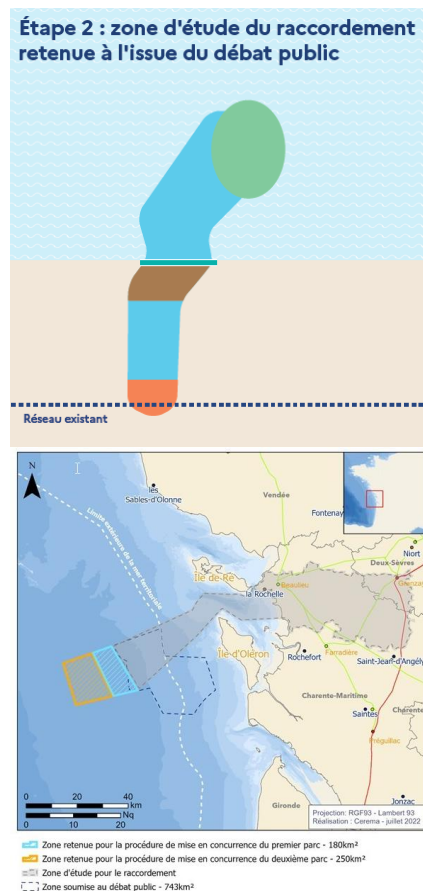
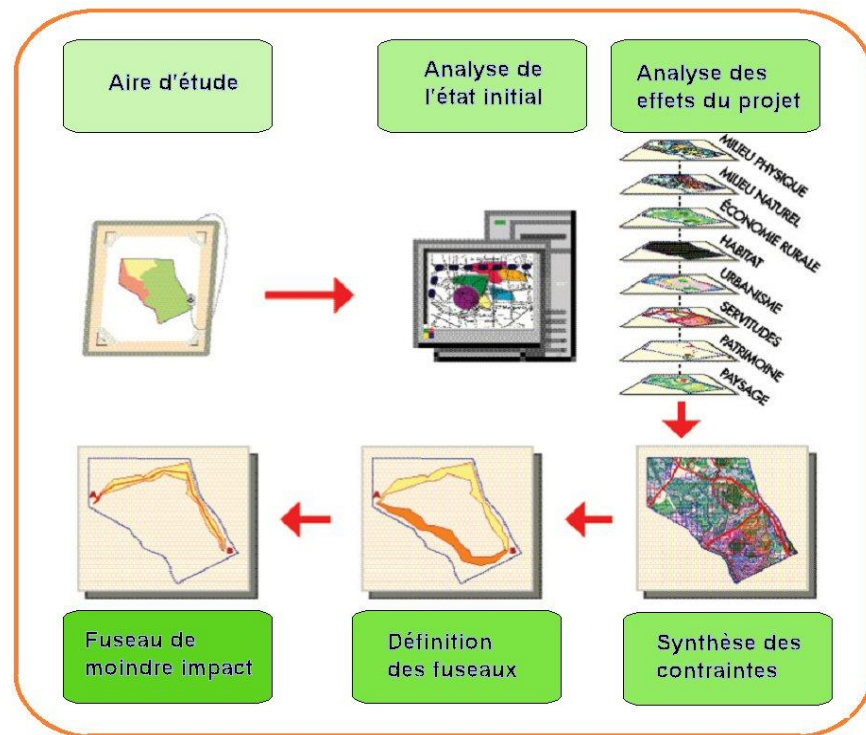
2027 – 2031

Travaux

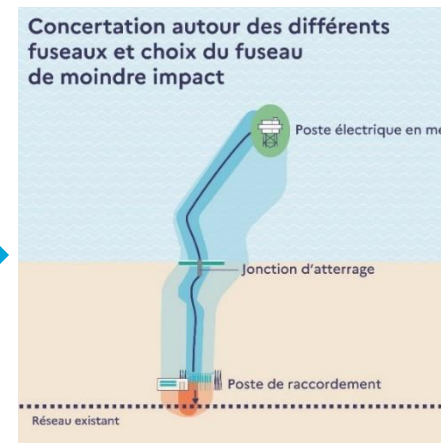
2032

Mise à disposition du raccordement

Concertation Fontaine : de l'aire d'étude au fuseau de moindre impact



Concertation
Fontaine

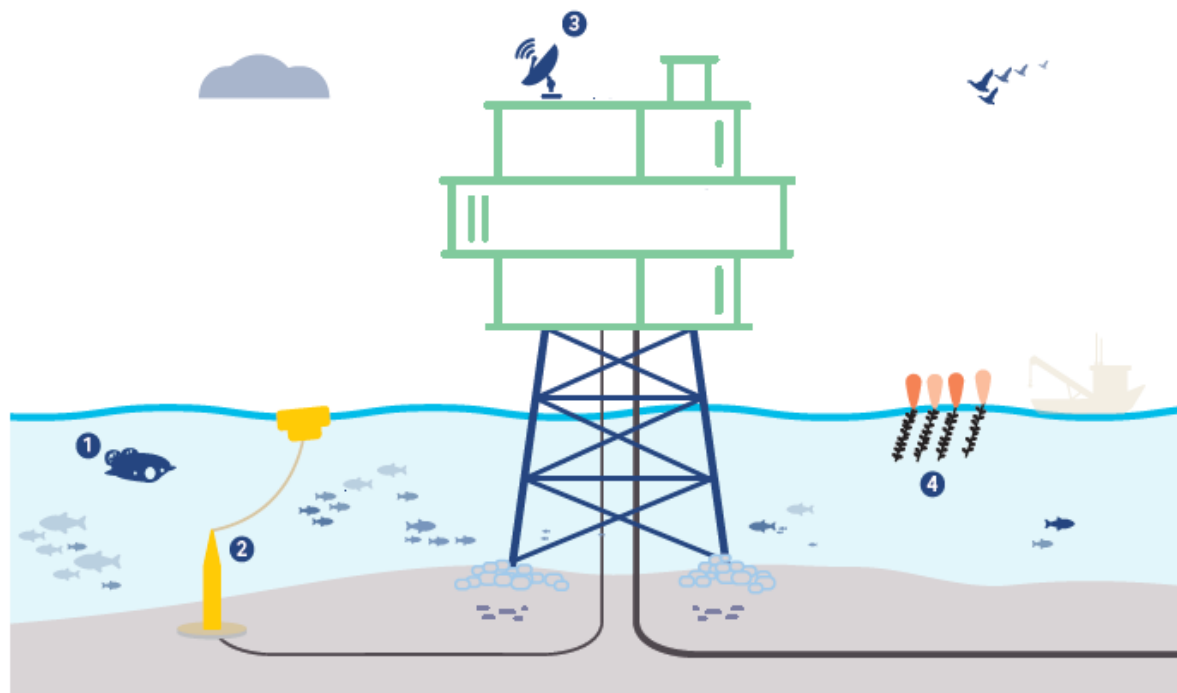


Procédure menée par RTE sous l'égide du préfet coordinateur : le [préfet de la Charente-Maritime](#), en coordination avec la [préfète des Deux-Sèvres](#) et le préfet maritime (nomination par le MTE le 23 juin 2023)

La plateforme multi-usages



Les utilisations éventuelles du poste électrique en mer



- 1 Instruments d'observation du milieu marin
- 2 Projet houlomoteur
- 3 Développement des télécommunications
- 4 Élevage marin

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



➤ **Concours d'innovation lancé le 22 mars 2023** par l'ADI Région NA, la CDA et RTE : candidatures 1^{er} avril – 30 novembre 2023

- Smart lab, innovation & recherche
- Valorisation des ressources, écoconception
- Tourisme à distance
- ...

30 novembre 2023 : Clôture des candidatures

Décembre 2023 / Janvier 2024 : Sélection des dossiers et analyse de la faisabilité par RTE

1er trimestre 2024 : Annonce des lauréats des 3 prix

Juin 2024 : Présentation des premiers résultats lors du salon Seanergy

[Concours d'innovation : plateforme électrique en mer multi-usage en Nouvelle-Aquitaine - Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine \(adi-na.fr\)](https://www.adi-na.fr/concours-d-innovation-plateforme-electrique-en-mer-multi-usage-en-nouvelle-aquitaine)

Les zones d'atterrissage retenues pour les fuseaux – novembre 2023



Belvédère
La Repentie

Zone plus favorable en mer et à
l'estran (zone artificialisée)

LA ROCHELLE

Chef de baie

Plage du Roux

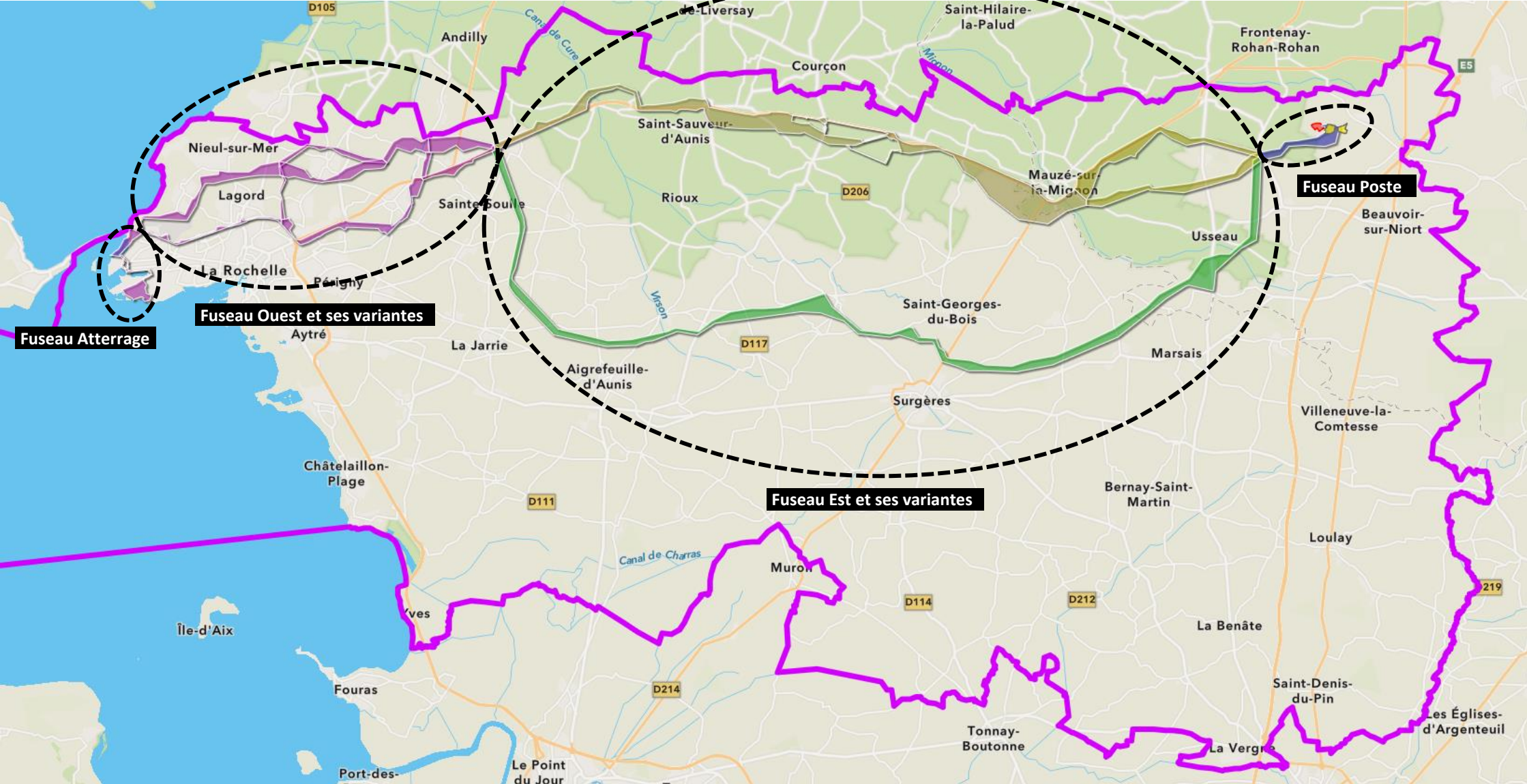
AYTRÉ

Zone à l'étude sur Aytré – plus
contrainte avec un estran
relativement long et la présence
de conchyliculture

Plage Aytré nord

Plage Aytré sud

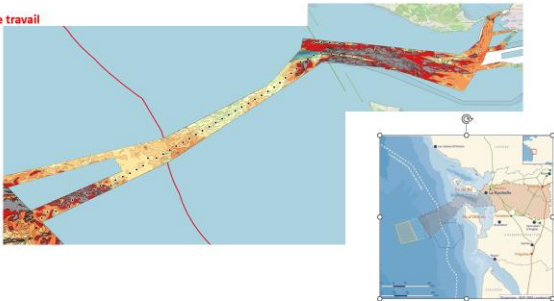
Fuseaux à l'étude – novembre 2023



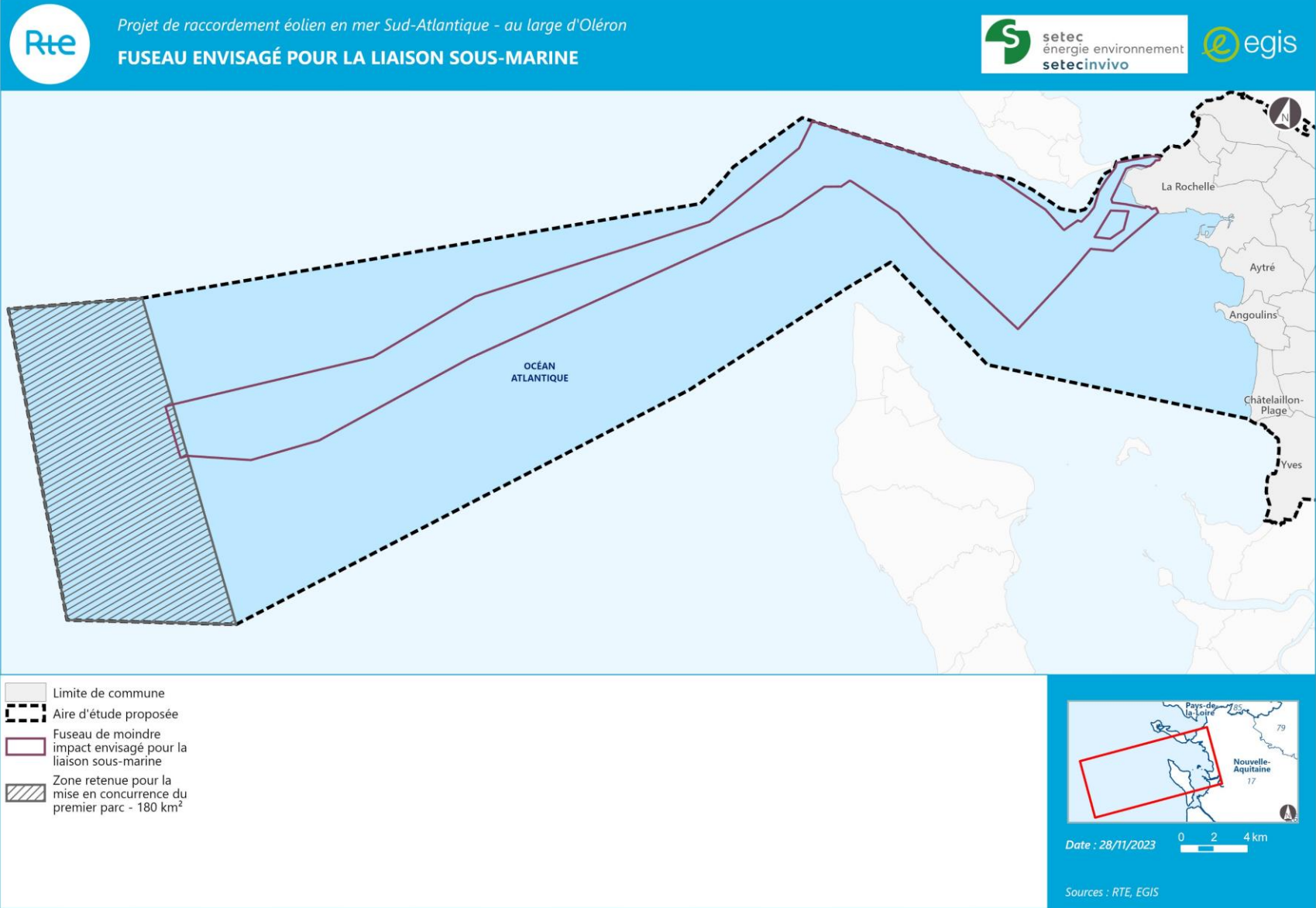
Fuseau maritime à l'étude

Fuseau à l'étude en mer – corridor SHOM

Document de travail



Rte





Les études environnementales

Pour la définition du FMI – mise en œuvre de l'évitement

- **Qualité des sédiments** : Potentielle contamination
 - Source historique
 - Constat généralisé à la façade Atlantique
- **Habitats benthiques à enjeux**
 - Le maërl, les huîtres plates, les hermelles, les moulières, les champs de macroalgues, zostères...

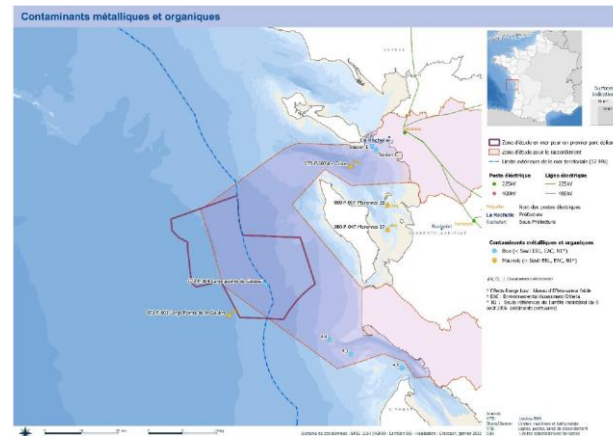
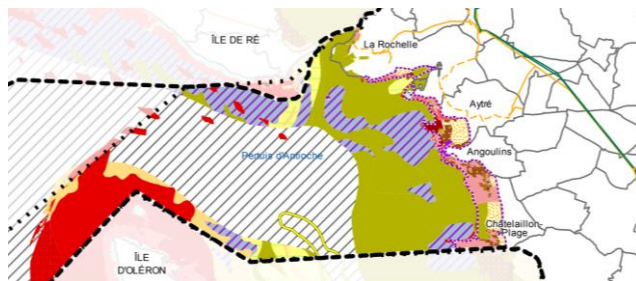
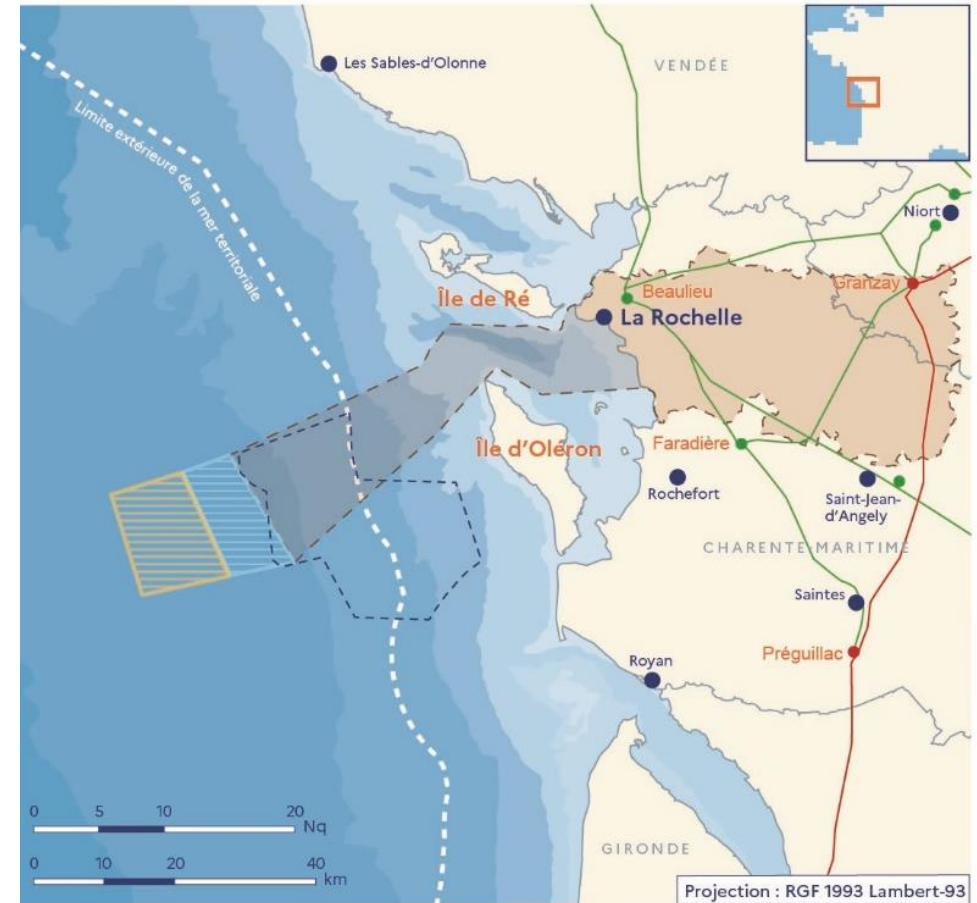
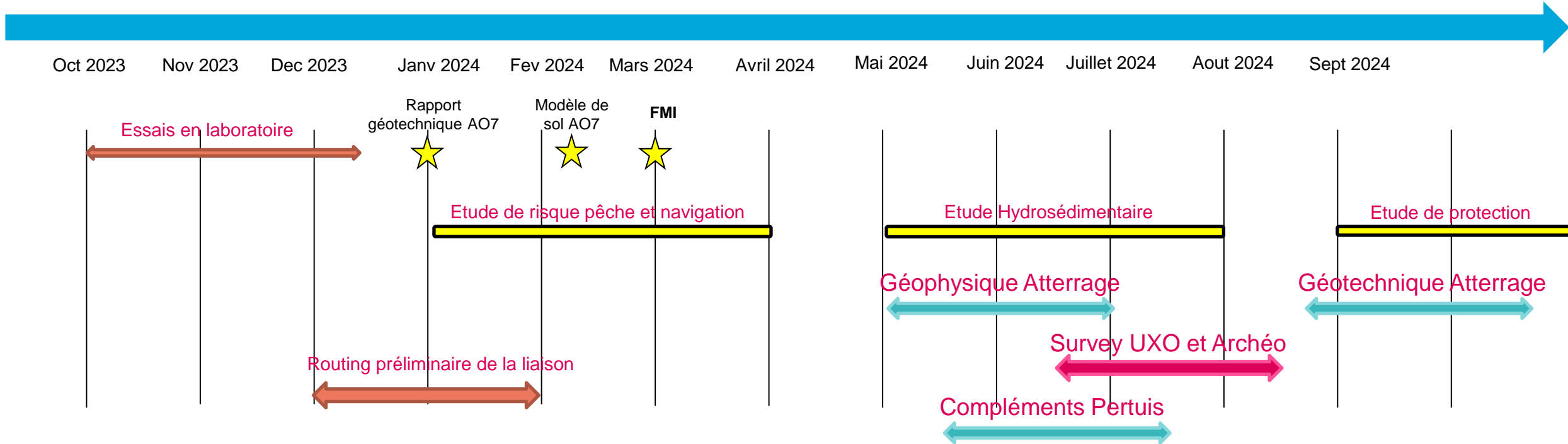


Figure 5. Carte de synthèse de la qualité des sédiments

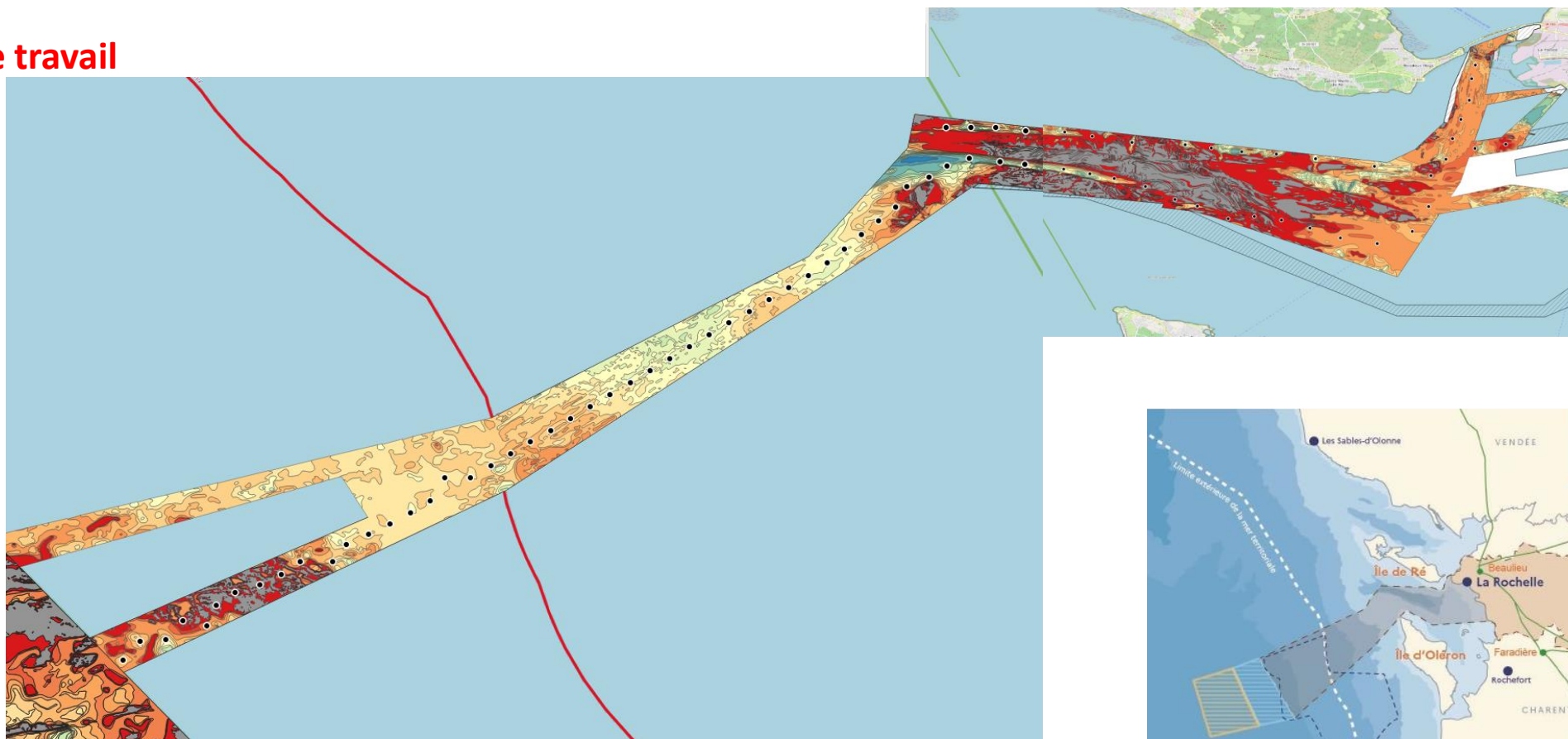


Avancée études corridor liaison sous-marine

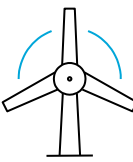


Fuseau à l'étude en mer – corridor SHOM

Document de travail



Cahier des charges – Raccordement A07



Localisation des ouvrages de raccordement :

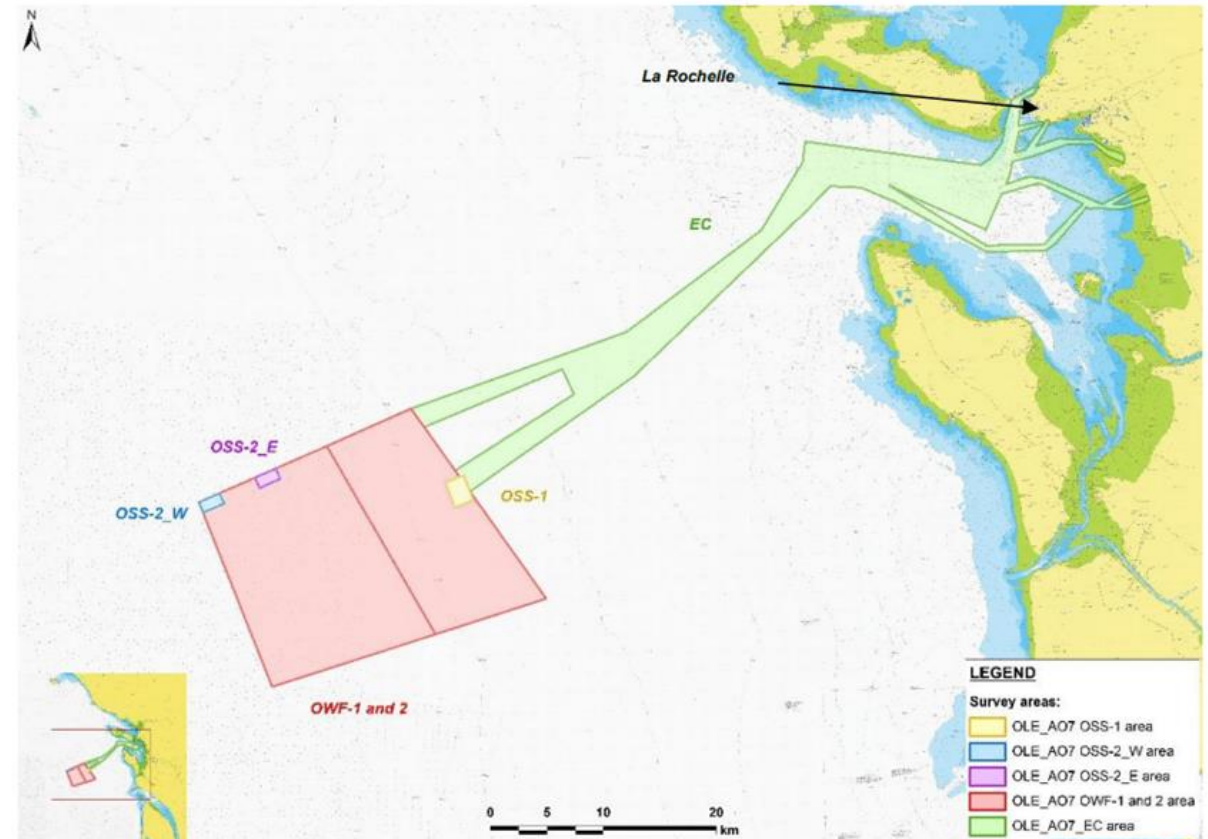
- La localisation de référence retenue est une zone d'**environ 4 km²** dans le Périmètre retenu par l'Etat
- Un **couloir est réservé pour les câbles de raccordement** au réseau
- Ces emplacements réservés au raccordement (poste, câbles) seront réduits au fur et à mesure de la concertation Fontaine (FMI) et des études menées par Rte et ses prestataires.

➤ Surface élargie pour besoins de la concertation (FMI) et surveys géotechniques

Estimation surfaces FMI : 1km² pour le PEM et 1km de large pour le raccordement

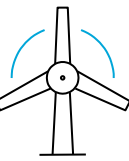
Contraintes pour le producteur :

- Aucune éolienne ne pourra être installée dans une zone de 500 m autour du Poste en Mer, et coordination avec Rte pour des éoliennes dans la zone de 4km²
- Aucune éolienne ne pourra être installée dans le couloir de raccordement, et coordination avec Rte pour des éoliennes à proximité



#	Latitude	Longitude
1	1° 55' 24.1309" W	45° 51' 46.3367" N
2	1° 53' 44.9069" W	45° 52' 34.1596" N
3	1° 53' 05.4371" W	45° 51' 54.1575" N
4	1° 54' 44.6506" W	45° 51' 06.3443" N

Cahier des charges - raccordement



Contenu de l'annexe raccordement :

- **Modalités techniques du raccordement** : limites de propriété, niveau de tension, puissance d'injection maximale, ouvrages de raccordement, étapes de la mise à disposition du raccordement (tests, convention de raccordement, convention d'accès au réseau de transport....)
- **Exigences attendues du producteur** : stabilité des installations de production d'électricité, limitations des perturbations, délais pour spécifier ses installations - besoins
- **Mise à disposition d'équipements optionnels** : fibre optique, espace de contrôle commande dans le poste terrestre...
- **Emplacement du poste en mer (PEM) & composition** (cellules, Jtubes, hélideck et zone d'hélicoptère, espace contrôle commande producteur, comptage...)
- **Taux de disponibilité** du poste en mer sur la durée de la concession



COMMISSION
DE RÉGULATION
DE L'ÉNERGIE

[Qui sommes-nous ?](#)

[Nos actualités](#)

[Nos documents](#)

La date limite pour effectuer des demandes d'informations est le 22 août 2022 à 12h.

Cahier des charges :

[Télécharger le cahier des charges rectificatif notifié aux candidats le 23/09/2022](#)

[Télécharger le cahier des charges rectificatif notifié aux candidats le 26/07/2022](#)

[Télécharger le cahier des charges notifié aux candidats le 11/04/2022](#)

[Télécharger l'Annexe 4 : Modèle de contrat de complément de rémunération](#)

[Télécharger l'Annexe 6 : Implantation en ZEE](#)

[Télécharger l'Annexe 7 : Modalités techniques du raccordement](#)

[Télécharger l'Annexe 8 : Formulaire financier](#)

Note: Le CdC spécifique de l'AO7 n'est pas encore public et donc pas consultable sur le site de la CRE. La version définitive approuvée par la CRE sera affichée ultérieurement.